

• PROPOSITION D'ENTRÉE DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ INNERGEX

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société « Innergex France » développe un projet éolien sur le territoire de la Commune, depuis 2019.

Celle-ci, va prochainement entamer les démarches de constitution d'une société par action simplifiée ayant pour objet social le développement, la construction et l'exploitation du parc éolien de la « Carrière aux Renards » qui se trouve sur les communes d'ARDELU et GOMMERVILLE.

Conformément au *III bis de l'article L. 294-1 du code de l'énergie et en cohérence*, la commune d'implantation du projet a la possibilité de proposer une offre de participation au capital de la société dans un délai de deux mois avant la signature des statuts.

Par courrier en date du 20 avril 2023, la société « Innergex France » a demandé au Conseil Municipal, s'il souhaitait rentrer dans le capital et faire une offre.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ décide de ne pas entrer dans le Capital de la société « Innergex France » et de ne pas faire d'offre.

3. FINANCES

• SUIVI DES DEMANDES DE SUBVENTION :

• FDI Vidéo protection, Voirie, Eglise

Les demandes de subventions auprès du département (FDI) ont été attribuées.

Pour rappel :

- Vidéoprotection : 15.588 €
- Voirie : 47.712 €
- Eglise : 9.929 €

• DETR : Vidéo protection, Eglise de Gommerville

Les demandes de subvention auprès de l'état (DETR) sont en attente de passage en commission d'attribution.

Pour rappel :

- LA PREFECTURE / ETAT au titre du DETR 2023 pour une aide de 30 % du coût total du projet. (Réponse courant mai).

• MAIRIE D'ORLU : ESTIMATIONS

Mme Le Maire informe Le conseil municipal qu'un administré a demandé, verbalement, si la commune souhaitait vendre la mairie d'Orlu et qu'il était potentiellement intéressé.

Mme le Maire lui a demandé un courrier officiel, afin de présenter sa requête au conseil municipal.

Par courrier en date du 28 janvier 2023, cet administré a renouvelé sa proposition d'achat de ce bien.

Ne sachant pas la valeur marchande de ce bien, Mme le Maire a contacté 3 agences immobilières afin d'obtenir une estimation.

Ces 3 agences ont adressé à la mairie leur estimation.

- 1^{ère} Agence : 35 000 €
- 2^{ème} agence : entre 18 000 € et 20 000 €
- 3^{ème} agence : 40 000 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à **9 voix CONTRE, 3 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

4. EAU : APPROBATION DU RPQS 2022 DU SIAEP DE BAUDREVILLE

Mme le Maire remémore que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le SIAEP DE BAUDREVILLE doit donc présenter son RPQS 2022 à toutes les Communes du syndicat.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITÉ**, prend acte de la communication du RPQS 2022 du SIAEP DE BAUDREVILLE.

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• AVANCEMENT MANIFESTATIONS

Mme le Maire donne la parole à la commission Fêtes et Cérémonies.

- *Inauguration de l'église d'ORLU le samedi 3 juin 2023 à 11 h 30.* Demande de boîtage sur le bourg d'Orlu
- *14 juillet : Soirée Paëlla + Bal populaire à 19h puis à 23h jeux de jonglage avec du feu et des lumières,*
Tarif : 18€- Résidents, 22€ - Hors Commune, 7€ Enfants de 5 à 10 ans et gratuit pour les -5 ans,
Inscription jusqu'au 1^{er} juillet,
Dress code : « bleu blanc rouge »

• INFORMATIONS

Ouverture déchèterie d'Angerville à compter du 31 mai

PROCHAINES DATES :

- *Conseil Municipal : A définir*
- *Cérémonie du 8 mai 2023 : 8 mai 2023*
- *Inauguration de l'église d'ORLU le samedi 3 juin 2023 à 11 h 30.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.